

res prévoit que le taux d'inflation sera de 4 p. 100, et s'il est tant soit peu malin, il va s'asseoir à sa table de travail au début de l'année et se dire que le taux d'inflation sera de 4 p. 100. Donc, pour maintenir ses revenus au même niveau que l'an dernier, il lui faudra hausser le prix de ses biens ou services d'au moins 4 p. 100, mais s'il peut les hausser de 5 p. 100, il retirera un peu plus. Ainsi, je calcule que si les gouvernements touchent à peu près le tiers des recettes provenant de cette taxe de vente inflationniste, les deux autres tiers sont empochés par les gens bien organisés, avertis et rompus aux affaires, qui savent prévoir l'inflation et en profiter. Il est indéniable qu'il y a dans tous les pays des gens qui retirent des profits considérables de l'inflation, parce que les deux tiers de la taxe de vente inflationniste finissent dans leurs coffres.

Ainsi, quand les gouvernements touchent un tiers et que les particuliers et les entreprises qui forment notre secteur économique les deux autres tiers, nous savons qui touche la taxe et qui la paie. Évidemment, ceux qui paient cette taxe sont ceux qui ont eu la stupidité d'acheter des obligations de l'État ou d'autres valeurs, car une obligation qui vaut \$100 au début de l'année, soumise à une inflation de 4 p. 100, n'aura plus, à la fin de l'année, qu'un pouvoir d'achat de \$96. Ainsi quiconque est assez stupide pour détenir une obligation, une hypothèque ou tout autre titre à valeur fixe, subit le plein contrecoup de cette taxe. De même, quiconque achète des assurances ou reçoit une pension d'un montant fixe en subit le contrecoup. Le revenu des fonctionnaires retraités par exemple, est resté le même mais par ailleurs, sa valeur a diminué chaque année en raison du taux d'inflation qui, je le répète, est à présent de 4 p. 100.

Je me souviens de l'époque où une pension de \$250 par mois était considérée comme la récompense très généreuse accordée à un fonctionnaire qui avait passé la moitié de sa vie au service de l'État. Une telle pension était peut-être suffisante il y a dix ans, mais elle ne l'est certainement plus à présent en raison de l'inflation. Voici les personnes qui s'endettent: les veuves, les orphelins, les retraités, les employés non syndiqués et les salariés. Ce sont eux qui paient la taxe générale de vente dont je viens de parler.

● (5.10 p.m.)

On voit donc clairement que ceux qui paient la taxe sont le plus souvent ceux qui sont le moins en mesure de le faire. Il est donc normal que le gouvernement veuille les protéger d'une certaine manière. C'est ce qu'essayent

[M. Wahn.]

de faire tous les gouvernements. Par exemple, le régime de pensions du Canada prévoit la péréquation des pensions en fonction du coût montant de la vie. Je crois toutefois qu'une limite d'augmentation annuelle de 2 p. 100 a été fixée et s'il en est ainsi, ce n'est pas assez, car le coût de la vie monte de 4 p. 100 par an.

Si nous continuons à donner libre cours à l'inflation, le gouvernement devra intervenir toujours davantage pour protéger les Canadiens des effets de la taxe en question. L'intervention toujours plus poussée du gouvernement dans notre économie sera nécessaire pour donner à nos concitoyens la protection dont ils ont manifestement besoin. D'ailleurs en dernière analyse, le processus lui-même est voué à l'échec. En effet, en compensant grâce à l'échelle mobile, la hausse du coût de la vie, nous accélérons l'inflation. C'est le chien qui court après sa queue. Il tourne toujours plus vite, mais il ne réussit jamais à l'attraper. S'il y réussissait, il en serait très surpris.

Pour notre part, nous ne pouvons nous rattrapper. Ce serait insensé de prétendre que nous puissions aider tous les secteurs de la population qui ne peuvent se protéger eux-mêmes, en prévoyant l'indexation des pensions. Cela n'assurerait pas une protection efficace. Combien de fois, par exemple, a-t-on proposé au gouvernement, en cette Chambre, d'augmenter les pensions des fonctionnaires retraités. Cette question revient sur le tapis régulièrement et, tout aussi régulièrement, le ministre des Finances (M. Benson) répond que la question est toujours à l'étude. A mon avis, il faudrait majorer ces pensions car nous avons une responsabilité toute particulière à l'égard des fonctionnaires à la retraite. Mais même si ces pensions étaient majorées, qu'en serait-il des gens qui ont souscrit à des régimes de pensions privés? Eux aussi ont contribué à l'économie. Ils ne peuvent réclamer de pensions plus élevées de leurs employeurs. Si le fonctionnaire retraité obtient une majoration de pension, les bénéficiaires de pensions de régimes privés ne devraient-ils pas être traités pareillement? Ainsi, qu'il s'agisse d'un groupe ou d'un autre, on ne pourrait jamais leur rendre justice dans ces circonstances.

On entend dire très souvent que l'inflation est loin d'être aussi néfaste qu'on voudrait le faire croire, car même si le coût de la vie a augmenté, les revenus dont disposent les consommateurs ont augmenté davantage. Cela va de soi, car la production n'a cessé de croître et, bien entendu, si la production s'accroît et s'il y a inflation, l'ensemble des revenus disponibles doit nécessairement augmenter. Mais l'important, c'est de savoir qui a obtenu cette